



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

QUELLE PLACE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE PROJET D'AGRICULTURE PAYSANNE ?



Crédit photo : Georges Bartoli

L'agriculture biologique est devenue incontournable. Apparue dans les années 60, l'agriculture biologique est, à l'origine, un mouvement de rupture forte avec les orientations des politiques agricoles. Il a pu se développer grâce à la confiance bâtie entre paysan-ne-s et citoyen-ne-s autour d'un cahier des charges. Cette reconnaissance a permis aux paysan-ne-s de compenser les surcoûts inhérents à ce mode de production par un prix souvent plus élevé et plus juste. Montrant qu'une autre production est possible, elle est cependant restée longtemps marginale.

Son expansion ces dernières années, tant au niveau de la production que de la consommation, témoigne de la prise de conscience des effets des intrants de synthèse sur notre agriculture, notre alimentation, notre environnement et notre santé. Parfois, elle n'est qu'un moyen de s'en sortir économiquement pour les paysan-ne-s mais c'est toujours un levier pour le développement de pratiques d'agroécologie paysanne vertueuses.

En parallèle, la réflexion des membres de la Confédération paysanne a abouti au projet d'agriculture paysanne, projet politique de transformation de l'ensemble de l'agriculture. Il est porté par la Conf' pour transformer les politiques agricole et alimentaire, et par la Fadem qui accompagne ces changements de pratiques sur le terrain.

L'agriculture paysanne permet à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine, relocalisée et de qualité sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Défendre l'agriculture paysanne, c'est donc être contre les OGM, pour la sortie des pesticides et des intrants de synthèse, pour l'autonomie sur les fermes et pour la souveraineté alimentaire.

Vu les convergences entre les deux projets, la Confédération paysanne doit-elle défendre l'agriculture biologique ? Autrement dit, l'agriculture biologique est-elle en mesure de renverser un processus d'industrialisation de l'agriculture ?

UN RISQUE POLITIQUE MAJEUR : LA DUALISATION DES MODÈLES

La Confédération paysanne milite contre la dualité des systèmes agricoles et alimentaires. Pour les paysans bio, et notamment les précurseurs, être en agriculture biologique est un choix de mode de production respectueux de l'environnement. Mais comme tout label, le développement de l'agriculture bio dépend de la segmentation du marché, agricole comme alimentaire, créant ainsi une « bulle bio ». Le cahier des charges qui structure la labellisation *Agriculture Biologique* permet la rencontre entre des producteurs et des consommateurs ayant les mêmes exigences. Ce projet repose sur le pouvoir d'achat de consommateurs sensibilisés, ou de marchés captifs (restauration collective

par exemple), qui ne sont pas extensibles à l'ensemble des citoyen-ne-s dans le contexte actuel de précarité sociale.

On ne peut pas faire porter la transformation de l'agriculture par une partie privilégiée de la population!

Aujourd'hui cette dualisation des modèles est pernicieuse, elle affaiblit le politique. Quand le consommateur « *a le choix* », le politique n'a plus aucun rôle : « *Vous êtes contre les pesticides ? Eh bien passez en bio, achetez bio !* ». C'est ce que l'on s'entend répondre au ministère.

Si les initiatives des paysan-ne-s converti-e-s au bio sont bonnes, tout comme celles de ceux qui achètent leurs produits, il faut rappeler que la structuration de la consommation alimentaire ne permet pas leur généralisation. Seules de véritables politiques alimentaires d'accessibilité de toutes et tous à des produits de qualité le permettront. La Confédération paysanne est opposée à l'idée que la bio puisse constituer une alternative politique sans intégrer les autres dimensions de l'agriculture paysanne. Le développement de la bio doit servir de tremplin pour la mise en place du projet politique d'agriculture paysanne, la généralisation d'une agriculture et d'une alimentation de qualité pour toutes et tous.

COMPLÉMENTARITÉ DES AGRICULTURES BIOLOGIQUE ET PAYSANNE

Au-delà du projet politique, l'agriculture paysanne est également une démarche, structurée par un diagnostic*, de transformation des fermes vers des pratiques d'agroécologie paysanne. Le cahier des charges de l'agriculture biologique et la démarche de l'agriculture paysanne possèdent de nombreux points communs. L'accompagnement à l'agriculture paysanne passe souvent par le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Les pratiques d'agroécologie paysanne défendues par le cahier des charges de l'agriculture biologique sont au cœur du diagnostic de l'agriculture paysanne, qui accorde beaucoup d'importance aux axes « *Travail avec la nature* », « *Qualité des produits* » et « *Autonomie* ».

Cependant, le cahier des charges de l'agriculture biologique est incomplet : la logique du productivisme peut rattraper l'agriculture biologique. Premièrement, comme en conventionnel, rien ne limite la taille des fermes ou l'existence de monoculture, ni l'autorisation du hors sol dans certains pays du nord de

* www.agriculturepaysanne.org

l'Europe. La complémentarité agriculture-élevage, l'entretien du taux de matière organique des sols, la sauvegarde de la biodiversité ou la recherche d'économie d'énergies ne sont, par exemple, pas explicites dans le cahier des charges. De plus, du point de vue social, aucun critère n'a pu être introduit, ce qui implique l'existence dans l'UE d'un dumping social au service d'une « bio pas chère » qui intéresse particulièrement les grandes surfaces. Le cahier des charges n'empêche pas un processus d'industrialisation du mode de production de l'agriculture biologique.

Pour autant, le cahier des charges de l'agriculture bio doit-il intégrer les valeurs sociales de l'agriculture paysanne ? Aujourd'hui, de la même façon que nous ne pouvons pas dire que l'ensemble de l'agriculture paysanne est biologique, nous ne pouvons pas dire que l'ensemble de l'agriculture biologique est paysanne. Conscient que la démarche de label limite la généralisation des pratiques à un segment de la production, la Conf' milite pour que l'ensemble de l'agriculture respecte nos fondamentaux sociaux.

SORTIE DES PESTICIDES : C'EST PAR OÙ ?

Il y a plusieurs chemins pour sortir des pesticides. Il y a le chemin de l'agriculteur convaincu, qui milite pour une production saine au quotidien, comptant sur la démonstration par son travail. Cela permet de faire parler du problème et d'obtenir rapidement des résultats concrets.

Le chemin de l'agriculture paysanne lui, est collectif. Il passe par l'interdiction des produits chimiques pour tous, par des politiques qui empêchent les dumpings sociaux et écologiques. Ce chemin est lent, parfois tortueux, mais jalonné de victoires, comme celle de l'interdiction des néonicotinoïdes en 2016 ou l'obtention, la même année, d'une procédure d'autorisation simplifiée pour les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) que nous souhaitons désormais étendre à l'ensemble des plantes et substances naturelles recensées.

ENJEUX DE LA DÉFENSE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST NÉCESSAIRE

Dans l'idéal, les produits de synthèse interdits dans le cahier des charges de l'agriculture biologique devraient l'être pour l'ensemble de l'agriculture. Cela nécessite un accompagnement à la transition vers des pratiques agroécologiques paysannes accessible à l'ensemble des paysans et un soutien, *plafonné par actif agricole*, pour les pratiques vertueuses déjà en place. Le plafonnement à l'actif des mesures est essentiel pour ne pas inciter à l'agrandissement et permettre la création d'emplois. La stabilité des prix doit être garantie, via la maîtrise des volumes de production et la régulation des marchés, pour que les paysan-ne-s puissent vivre de leurs productions.

En attendant, la production bio doit être profondément soutenue et amplifiée pour faire face à l'augmentation de la demande. Il est urgent de ne pas baser le développement des marchés bio sur l'importation.

La maîtrise et la régulation de la production doivent prévenir les crises de surproduction auxquelles l'agriculture biologique pourra être exposée à moyen terme. Dans l'attente de ces politiques, les projets de développement de filières locales sont nécessaires pour penser le changement d'échelle. Cela nécessite un travail collectif, et des efforts pour que les collectivités offrent des débouchés à toutes et tous. De plus, l'agriculture biologique doit être mise particulièrement en avant au moment de l'installation des nouveaux agriculteurs.

L'EXPLOSION DES CONVERSIONS : UNE TRÈS BONNE CHOSE !

Le développement récent des conversions est une bonne chose, on ne peut que s'en réjouir du point de vue environnemental. Le cahier des charges bio permet à de nombreux paysans de produire en cohérence avec leur éthique, en entretenant et en inventant sans cesse de nouvelles pratiques d'agroécologie paysanne. Certains points du cahier des charges, notamment en élevage avec l'inscription du lien au sol ou du pourcentage d'alimentation à l'herbe, sont de véritables remparts à l'industrialisation de l'agriculture. Il en est de même pour l'interdiction de nombreux pesticides et intrants de synthèse dans l'ensemble des cahiers des charges, ou la limitation des traitements antibiotiques. L'agriculture biologique est un véritable projet de développement de pratiques vertueuses et elle doit être soutenue pour cela.

Continuons à exiger que la PAC, à travers les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique, permette l'accompagnement vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, des écosystèmes, et de la qualité de l'eau.

De même, les volontés de prise en main par les chambres d'agriculture du développement de la bio posent beaucoup de questions. Les réseaux de développement de l'agriculture paysanne et de l'agriculture biologique doivent être renforcés et soutenus dans leur capacité à accompagner au jour le jour les changements de pratiques.

Il est inacceptable que l'Etat se désengage du financement des mesures de développement de l'agriculture biologique en confiant ce financement aux transformateurs et distributeurs, abandonnant la politique aux lois du marché. Il doit en particulier revenir sur sa décision de ne plus participer au financement des aides au maintien.

➤ REVENDECTIONS DE LA CONF' POUR LE FINANCEMENT DES AIDES BIO 2018/20 :

- Transfert spécifique et suffisant du premier pilier vers le second
- Ouverture des aides au maintien et à la conversion sur l'ensemble du territoire
- Plafonnement à l'actif pour assurer la bonne répartition des aides



➤ POSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE SUR LA RÉVISION DU CAHIER DES CHARGES :

- Maintien des contrôles annuels pour l'ensemble des productions
- Maintenir l'obligation de moyen, les résidus de pesticides sur les produits bio ne doivent pas conduire à une déclassification
- Interdiction des pratiques « hors sol »
- Encourager le développement des semences bio en limitant les dérogations aux semences conventionnelles, notamment lorsque l'offre variétale en bio est suffisamment large
- Autorisation des médecines douces et alternatives pour les soins aux animaux
- Maintien des dérogations pour l'attache des animaux
- Mettre en place un réel pluralisme syndical

QUEL RÔLE DE LA CONF' VIS-À-VIS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

La bio est une des voies qui peut permettre aux paysannes et aux paysans d'avancer vers une agriculture respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement, à une échelle individuelle, centrée sur la ferme. Et pour cela, elle doit être mise en avant ! C'est aussi parce que l'on convainc le voisin de passer en bio que petit à petit l'agriculture biologique se développe, même si ce n'est pas toujours facile.

Mais à l'échelle de l'agriculture française, la transition agricole et alimentaire ne pourra se faire sans une mobilisation forte des politiques publiques. Cela passera par une combinaison de politiques d'interdiction des pratiques que nous dénonçons, de politiques alimentaires permettant aux citoyen·ne·s d'avoir accès aux produits de qualité, et de politiques économiques assurant un revenu à des paysannes et des paysans nombreux. La transformation de l'agriculture ne peut attendre la prise de conscience de l'ensemble des individus !

Politiques publiques et démarches de développement sont toutes deux nécessaires. Tout comme la Confédération paysanne a choisi de faire porter le développement de son projet d'agriculture paysanne par la Fadem, l'agriculture biologique correspond à un projet de développement de pratiques, porteur de nombreuses évolutions positives, et de signaux forts envoyés aux lobbies des pesticides. Il faut lutter pour empêcher que le rempart qu'il propose ne s'affaiblisse face aux assauts des partisans de l'industrialisation de l'agriculture. Mais dans une société qui se fragmente et s'individualise de plus en plus, il est primordial de mettre en avant et de revendiquer le besoin en politiques publiques.

La Conf' se battra donc pour assurer un revenu aux productrices et producteurs bio, travailler à la régulation de ces filières, et empêcher les dérives industrielles du cahier des charges ou de ses acteurs, comme elle le fait pour l'ensemble du monde agricole !



Crédit photo : Hervé Leclair, pour l'Adéar du Gard

QUELLE POLITIQUE APRÈS LE PLAN AMBITION BIO 2017 ?

- **Ce plan doit être renouvelé**, l'urgence environnementale le nécessite. Il doit structurer un développement de filières territorialisées qui assurent un prix de vente tenant compte du prix de revient ;
- **La mise en place technique des aides est une catastrophe**, les paiements en retard sont inacceptables, ces défaillances doivent cesser ;
- **Il doit s'articuler de façon transversale** avec les plans de limitation des pesticides et d'antibiotiques, de la mise en place de mesures agroécologiques plus générales ;
- **Un cadre national structurant doit être mis en place**, car la régionalisation de ce plan est un grand facteur d'échec et de disparités entre les régions ;
- **Ce plan doit inclure une partie Communication**, afin de mettre en avant les bienfaits de ces pratiques. Les budgets alloués pour la recherche et le développement doivent être orientés prioritairement vers le développement de ces pratiques, qui bénéficient à tous.